



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Communication

Les enjeux des nouvelles orientations de politiques socio-économiques et quelles opportunités offertes aux investisseurs

Présenté au Centre d'études et de recherches Afrique (CERAD) – Milan (Italie)

Par :

Oumarou ELHADJI MALAM SOULE
Expert Suivi DSRP/OMD

Milan, mai 2007

Adresse : B.P. E 1600 – Niaréla Rue 499 Porte 23 - Bamako (MALI)
Tél. : (223) 20 21 55 00, 20 21 55 80 Fax (223) 20 21 11 40
E-mail : [afriat@afriat.org](mailto:afristat@afriat.org)
Site Web : www.afristat.org

Sommaire

I. Introduction générale _____	3
II. Les Stratégies de réduction de la pauvreté : motivation et enjeux _____	5
II.1. Motivation : Remise en cause du consensus de Washington _____	5
II.2. Principe : Appropriation, dialogue et gouvernance _____	6
II.2.1. Dialogue avec les partenaires nationaux _____	6
II.2.2. Dialogue avec les bailleurs, alignement et harmonisation _____	7
II.3 Les enjeux pour l'investissement privé, la croissance et la réduction de la pauvreté _____	7
III. Opportunités d'appui au secteur productif _____	9
III.1. Secteurs d'appui à la création de richesses _____	9
III.1.1. Transport et mobilité _____	9
III.1.2. Services énergétiques _____	10
III.1.3. Secteur financier : Promotion de la micro finance _____	10
III.1.4. Secteur de télécommunication _____	10
III.1.5. Développement des Petites et moyennes entreprises (PME) _____	10
III.1.6. Secteur de l'éducation _____	11
III.1.7. La santé _____	11
III.2. Stratégies d'appui au secteur productif _____	12
IV. Les SRP cadre promotion du secteur privé et de renforcement de la gouvernance _____	13
IV.1. La gestion des services public, partenariat public-privé _____	13
IV.2. La promotion du secteur privé. _____	13
IV.3. Environnement favorable _____	15
Références bibliographiques _____	17

I. Introduction générale

Les politiques menées par les Institutions financières internationales à partir des années 1980 traduisent un changement radical dans la façon de penser les problèmes des pays pauvres. En effet, en tournant le dos aux théories du développement, on néglige les spécificités des économies des pays en développement en particulier ceux d'Afrique au sud du Sahara. Dès lors, l'heure est à la remise en cause de l'intervention de l'Etat en proclamant la suprématie du marché dans l'allocation des ressources. Aussi, le retour de la théorie des avantages comparatifs condamne les stratégies de substitution aux importations qui laissent place à des politiques de promotion des exportations traduisant une insertion internationale basée sur les dotations en facteurs. C'est ainsi que les préceptes libéraux qui sont à la base des plans d'ajustement structurel des années 1980 et des programmes de lutte contre la pauvreté des années 1990, menés conjointement par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont été résumés en dix points qui constituent le fondement du consensus de Washington¹.

A la suite des crises de la fin des années 1990, les institutions de Bretton Wood ont accordé une grande priorité à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, en mettant l'accent sur la croissance économique et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.). Cette priorité accordée à la lutte contre la pauvreté devrait se traduire par une croissance économique soutenable et durable, une répartition équitable, une mise en place des institutions démocratiques et une préservation de l'environnement. Ces préoccupations constituent le fondement des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Le DSRP, une démarche novatrice pour les pays pauvres très endettés

En 1999, année de lancement de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTTE) par la Banque mondiale et le FMI, plusieurs pays se sont engagés dans l'élaboration des DSRP. Ces documents ont pour but d'exposer les stratégies et les actions que comptent mettre en œuvre les pays en vue de réduire durablement la pauvreté.

De nos jours, la réduction de la pauvreté est au cœur des préoccupations de la politique économique et sociale dans le monde, notamment dans les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. La logique d'élaboration de ces Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) repose sur le diagnostic de la situation socio-économique des Etats, le choix d'objectifs prioritaires à atteindre à moyen terme, l'élaboration d'un plan d'actions et la mise en œuvre des moyens pour les réaliser.

Ces stratégies doivent être mises au point par les gouvernements et utilisées pour décider de l'allocation des ressources publiques et des ressources extérieures en fonction de l'impact sur la résorption de la pauvreté. En adoptant le cadre DSRP, la communauté internationale a pris une nouvelle direction en ce qui concerne la prise en main des stratégies de développement et les politiques nécessaires à la réduction de la pauvreté. Les DSRP constituent le principal

¹ Le consensus de Washington repose sur des objectifs, qui se traduisent par une promotion des politiques macroéconomiques restrictives, une ouverture croissante des économies et la libre concurrence, peuvent être rangées en deux catégories : la première concerne les mesures de stabilisation tandis que la seconde traite des mesures structurelles.

instrument pour la gestion des relations entre un pays donné et la communauté des bailleurs de fonds.

Par ailleurs, des différentes évaluations des politiques mises en œuvre, il ressort que certains domaines clés comme la création d'opportunités d'emploi, la mobilisation des investissements pour accompagner la croissance et le développement du secteur privé constituent les principaux canaux sur lesquels devraient s'appuyer les plans d'actions retenus dans les DSRP. Le développement de ces problématiques est au cœur des objectifs majeurs de la politique de réduction de la pauvreté dans plusieurs pays, dans le cadre de l'élaboration des DSRP de seconde génération.

Le processus DSRP participatif et fédérateur des initiatives nationales

Le principe des DSRP est, d'une manière générale, accueilli favorablement par l'ensemble des protagonistes (bailleurs, Organisations non gouvernementales, Organisations de la société civiles, administrations et secteur privé). En effet, dans l'ensemble, l'implication et la représentativité de tous les acteurs ont été satisfaisantes lors de l'étape de formulation des SRP. A ce titre, les SRP sont des instruments puissants de redéfinition des politiques publiques et du mode de gouvernance. Les politiques publiques sont conçues non par le seul appareil d'Etat, mais sur la base d'une représentation nationale, avec une interaction de l'ensemble des acteurs concernés (société civile, secteur privé, État central et décentralisé) qui sont amenés à dialoguer à différents niveaux de concertation et à différentes échelles territoriales.

Par ce processus participatif, les SRP se placent donc potentiellement au cœur de la relation entre l'Etat et les divers acteurs d'une société (administration centrale, société civile, partenaires techniques et financiers et secteur privé). En effet, les SRP privilégient le dialogue au sein des autorités nationales, notamment celui qu'entretiennent ministères sectoriels et ministères des finances et/ou du plan et ce tout particulièrement dans le cadre de la négociation budgétaire. Le dialogue avec la société civile lors de la rédaction des SRP est souvent d'ordre sectoriel.

En plus de ce dialogue, les SRP présentent des orientations de développement fondées sur quelques piliers, tels que le développement économique, le développement des secteurs sociaux et l'amélioration de la gouvernance. Pour chacun de ces piliers, les SRP définissent des actions à mener sur plusieurs années associées afin d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. La logique des SRP est donc interne et marque un double retour en grâce : celui du rôle de l'Etat et d'un certain type de planification. Mais des inquiétudes ont été exprimées par des groupes de la société civile qui craignent que les gouvernements ne limitent la participation à la mise en commun de certaines informations et à la consultation. On se demande en outre si la participation de la société civile au processus de prise de décision sera limitée à certains programmes ciblés de réduction de la pauvreté, ou si elle portera sur les questions de politique macroéconomique et de réforme structurelle, notamment la libéralisation du commerce et la privatisation.

II. Les Stratégies de réduction de la pauvreté : motivation et enjeux

II.1. Motivation : Remise en cause du consensus de Washington

La genèse des SRP est due à la remise en cause du consensus de Washington. En effet, les politiques d'ajustement structurels menées dès la fin des années quatre-vingts ont eu des résultats mitigés. Les principales critiques émises à l'encontre de ces politiques tenaient à une prise en compte insuffisante des contextes historiques et politiques locaux et à l'incapacité des acteurs privés à pallier l'affaiblissement des structures de l'Etat. D'autres analyses affirmaient que les politiques prônées par l'ajustement structurel bien que parfaitement montées n'avaient pas été mises en place correctement en raison d'un mode de gouvernance déficient dans plusieurs Etats.

Les politiques d'ajustement se souciaient beaucoup plus de créer les conditions de la croissance, celle-ci étant supposée entraîner automatiquement une réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de ces politiques a prouvé que, non seulement beaucoup de pays n'ont pas réalisé les performances projetées mais aussi dans de nombreux d'entre eux ayant connu un niveau de croissance satisfaisant, les inégalités ont crû induisant peu d'amélioration en termes de pauvreté. Ainsi, l'élaboration des SRP devrait assurer cette convergence entre croissance, réduction de la pauvreté et des inégalités. C'est pourquoi, les principes d'élaboration de ces stratégies reposent sur :

- une meilleure prise en compte des spécificités nationales ;
- une recherche d'appropriation (via la participation) ;
- une réhabilitation du rôle de l'Etat couplée à une évolution du mode souhaité de gouvernance ;
- une attention plus grande portée à la pauvreté considérée sous son aspect multidimensionnel.

Dès lors, les SRP sont considérées comme une étape du processus d'évolution vers une nouvelle hiérarchie des objectifs de la coopération où la lutte contre la pauvreté est au cœur de l'action internationale. Ces stratégies annoncent aussi l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) comme support d'orientation pour un monde meilleur sans pauvreté.

Les Cadres de développement intégrés : principe directeur des SRP

Fondées sur les principes des Cadres de développement intégrés (CDI), les DSRP décrivent les stratégies que les pays entendent mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté. Ces stratégies sont conçues autour de cinq principes centraux à savoir :

- être élaborées par les pays concernés et conduites par les gouvernements, le processus doit reposer sur un consensus national avec participation de la société civile et ainsi contribuer à la consolidation de la démocratie ;
- être orientées vers des résultats tangibles, c'est-à-dire partant d'une mesure de la pauvreté sous ses formes diverses et d'une analyse des déterminants de cette situation,

les gouvernements doivent mettre à jour régulièrement des indicateurs d'impact reconnus qui permettront d'évaluer ex post l'efficacité des politiques mises en œuvre ;

- être globales, c'est à dire fondées sur une vision holistique intégrant macroéconomie, approches structurelles et approches sectorielles ;
- s'appuyer sur le partenariat avec l'ensemble des bailleurs de fonds, les ONG ainsi que les partenaires privés au développement ;
- s'inscrire dans une perspective de long terme de réduction de la pauvreté, avec des objectifs chiffrés à moyen et long terme.

C'est pourquoi, les SRP devraient s'articuler autour des quatre principes du CDI qui traduisent l'évolution profonde de la conception du développement intervenue depuis les années 1990 :

1. les stratégies de développement doivent être globales et définies par une vision à long terme. Contrairement aux stratégies de développement antérieures, qui mettaient l'accent sur la stabilisation macroéconomique à court terme et les réajustements de la balance des paiements, le CDI privilégie les facteurs structurels et sociaux à plus long terme, tels que l'expansion ou l'amélioration des services de santé et d'éducation, l'entretien des infrastructures et la formation d'une nouvelle génération de fonctionnaires.
2. chaque pays doit concevoir et piloter son propre programme de développement en s'appuyant sur la participation des citoyens. Le CDI part du principe que lorsqu'un pays s'approprie les réformes, le gouvernement et la population sont davantage déterminés à les faire aboutir.
3. les gouvernements, les bailleurs de fond, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes doivent collaborer, sous la direction des pays bénéficiaires, pour mener à bien les stratégies de développement. La mise en place de partenariats fondés sur la transparence, la confiance mutuelle et la concertation peuvent accroître l'efficacité et l'utilité de l'aide et conforter la capacité des pays à préparer et exécuter un large éventail de programmes.
4. le bilan des activités de développement doit être fondé sur des résultats mesurables. Le CDI fait ressortir la nécessité d'évaluer plus particulièrement l'impact de l'aide sur les populations et sur leurs besoins.

II.2. Principe : Appropriation, dialogue et gouvernance

II.2.1. Dialogue avec les partenaires nationaux

Le principe d'élaboration des SRP est de mettre en avant la responsabilité des Etats dans le choix des politiques et donc dans les résultats obtenus. En effet, ces documents de stratégies doivent être élaborés par les pouvoirs publics eux-mêmes et sont ainsi la marque d'une appropriation des politiques économiques et sociales.

Pour renforcer la responsabilité des Etats concernés, les SRP se fondent, lors de leur élaboration, sur une consultation de la population et des acteurs sociaux. Une meilleure connaissance des aspirations de la population et de ses problèmes est censée non seulement renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté mais également promouvoir le

processus démocratique par une communication plus soutenue entre les pouvoirs publics et les populations, fondée sur l'existence de statistiques fiables, actuelles et acceptées par l'ensemble des acteurs.

Le rôle de l'Etat est conforté comme acteur des politiques de développement, même s'il n'en est plus l'unique acteur puisqu'il doit prendre en compte l'ensemble des acteurs concernés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. Dépositaire des aspirations qui se sont exprimées lors des concertations préalables avec la société civile et le secteur privé, il s'engage, à ce titre, à les réaliser ainsi qu'à rendre compte de ses actions. Il est garant de l'intérêt général.

La planification, de son côté, est un mode de gestion de l'économie souvent jugé dépassé, entaché d'un imaginaire bureaucratique, associé aux expériences des économies socialistes. Les SRP se définissent pourtant comme un plan de développement, généralement à trois ans, parfois pour une durée plus longue. Ceci étant, il est organisé autour de la poursuite d'objectifs et non construit autour de la mise en œuvre de moyens. Quelle différence cela introduit-il ? Les SRP sont au fond moins contraignant qu'un plan d'action programmant les investissements (publics et privés) sur plusieurs années. Cette souplesse est aussi une faiblesse : moins contraignant, il est parfois peu opérationnel.

II.2.2. Dialogue avec les bailleurs, alignement et harmonisation

La logique qui préside à la constitution des DSRP est nationale. Ceci étant, le mode de rédaction, l'usage conféré aux DSRP, jusqu'à leur existence même, tiennent avant tout à la relation entre bailleurs de fonds et pays partenaires. Les DSRP ont été placés au cœur de deux des principaux instruments de financement de l'aide : les allègements de dette et les aides budgétaires. Les pays à faible revenu doivent élaborer un DSRP s'ils veulent bénéficier des principaux mécanismes d'allègement de la dette.

L'élaboration d'un DSRP conditionne le bénéfice de l'initiative PPTTE renforcée (Pays Pauvres Très Endettés) afin de formaliser un lien entre l'effort d'annulation de dette consenti par les pays créanciers et l'effort de lutte contre la pauvreté demandé aux pays débiteurs. Cela signifie, d'une part, que le pays éligible ne bénéficie des allègements de dette que s'il met en place un DSRP (un DSRP intérimaire au point de décision et un DSRP complet au point d'achèvement) et, d'autre part, que les marges budgétaires dégagées par les annulations de dette doivent être consacrées à l'objectif de réduction de la pauvreté. Cet exercice est sanctionné chaque année par la réalisation d'un rapport de mise en œuvre car le processus DSRP est guidé par le principe de la gestion axée sur les résultats.

II.3 Les enjeux pour l'investissement privé, la croissance et la réduction de la pauvreté

Compte tenu du lien étroit entre la croissance et l'investissement, l'investissement jouera un rôle de premier plan dans la promotion de la réduction efficace de la pauvreté et de la croissance économique durable. Pour accompagner les efforts dans la réduction de la pauvreté, la mise en

place d'un contexte propice à l'investissement productif doit être appuyée. La démarche est globale si l'on veut réduire les inégalités et la pauvreté. En effet :

1. en raison de l'évolution remarquable de l'économie mondiale qui a suivi les progrès rapides en matière de mondialisation, il est essentiel que la communauté internationale intervienne pour que les pays en développement puissent tirer profit des forces de la mondialisation et jouent leur rôle dans le système économique mondial. L'un des principaux objectifs consiste à adopter une démarche prospective et ce, d'une manière stratégique et intensive, pour faciliter les efforts de ces pays en vue de réduire la pauvreté de façon soutenue et d'assurer le développement économique, en plus d'atteindre l'objectif de développement international, c'est-à-dire réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté ;
2. l'expérience acquise démontre l'importance de la croissance durable comme condition nécessaire pour réduire la pauvreté. Tous les intervenants dans le domaine du développement doivent insister sur les priorités qui engendreront la croissance vigoureuse nécessaire pour atteindre les objectifs de l'an 2015. Ces priorités doivent englober la stabilité macroéconomique, l'encouragement au développement du secteur privé, la promotion de saines mesures de gouvernance, l'investissement dans le développement social, l'accélération de la libéralisation du commerce et le raffermissement des secteurs financiers ;
3. bien que la croissance soit un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté, il convient d'accorder davantage d'attention à une répartition plus équitable des avantages de la croissance. À cette fin, il est essentiel d'appliquer de bonnes politiques sociales, y compris la mise en place d'institutions, l'éducation et le perfectionnement des compétences, de même que l'amélioration de la santé, notamment par la lutte aux maladies infectieuses. Ces éléments représentent la base de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de l'équité sociale. L'investissement social assure un rendement élevé à long terme ;
4. la lutte contre la pauvreté exige une démarche à plusieurs facettes. Pour atteindre cet objectif, les pays démunis doivent établir leurs propres stratégies globales de réduction de la pauvreté, qui sont centrées sur les objectifs de développement international. Ces stratégies établiront un lien crucial entre les politiques sociales et économiques requises pour réduire la pauvreté et intensifier la croissance. Elles doivent promouvoir la transparence, la responsabilisation, l'élimination des dépenses inutiles et la saine gouvernance. Ces stratégies doivent également être élaborées dans le cadre de processus de participation faisant appel à la société civile. Les institutions financières internationales (IFI) et les donateurs bilatéraux doivent aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre ces stratégies, notamment grâce à une aide technique.

Traditionnellement, les services investissements publics ont été pendant longtemps les monopoles des pouvoirs publics nationaux. Mais avec les des réformes économiques entreprises dans la plupart des Etats, l'offre de services est de plus en plus assurée sur un marché concurrentiel et avec la participation accrue du secteur privé, souvent selon diverses formes de partenariats public-privé. De ce fait, le champs d'intervention des Etats s'est progressivement réduit principalement à : (i) l'organisation des partenariats avec le privé pour assurer les

investissements nécessaires à l'expansion de certains services (souvent par la création d'une société de patrimoine et une structure de gestion, comme pour l'eau, l'énergie, les routes, etc.) ; (ii) la régulation des marchés et (iii) l'extension des services et la facilitation des accès dans le cas des « marchés incomplets », par exemple les zones rurales (téléphonie rurale, électrification rurale, etc.).

L'importance des investissements pour l'amélioration directe des conditions de vie des populations a aussi été démontrée dans toutes les analyses sur le profil et les déterminants de la pauvreté. La question essentielle qui demeure toutefois est de savoir en quoi ces investissements peuvent aider les pays à améliorer l'offre – capacité, qualité et coût – et constituer un facteur de renforcement de la compétitivité, de la transformation des économies et donc de croissance soutenue et inclusive.

III. Opportunités d'appui au secteur productif

Dans la plupart des DSRP, l'essentiel des stratégies nationales développées consistait en des réformes structurelles pour renforcer et libéraliser les marchés afin de créer un cadre propice à l'essor de l'investissement et du développement du secteur privé comme moteur de la transformation, la croissance et la réduction de la pauvreté. Ces DSRP sont généralement complétés par des programmes cadres qui essaient de renforcer les efforts nationaux, par l'harmonisation avancée des politiques (politiques macroéconomiques, fiscale, cadres réglementaires, etc.) et surtout l'intégration des marchés (politiques d'intégration des marchés des biens, des services, et des facteurs). Il s'agit donc principalement d'efforts conjugués de création de conditions pour assurer et sécuriser les investisseurs pour accompagner le processus DSRP.

Les développements qui suivent font une brève revue des sous-secteurs qui sont les plus pertinents pour la question de croissance et réduction de la pauvreté, notamment les stratégies de développement des secteurs d'appui à la création des richesses et au secteur productif qui constituent des opportunités pour les investisseurs.

III.1. Secteurs d'appui à la création de richesses

III.1.1. Transport et mobilité

Le développement des infrastructures, telles que les routes et les autres moyens de communication comme le transport aérien constituent un déterminant pour stimuler les investissements privés, le désenclavement et l'intégration à l'économie régionale et internationale, mais elles demeurent un levier non négligeable pour améliorer la compétitivité. Les transports sont aussi susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. Les populations sont non seulement en mesure de se déplacer plus facilement entre régions rurales et urbaines mais elles sont plus susceptibles d'être informées des potentialités existantes.

III.1.2. Services énergétiques

Le secteur de l'énergie constitue un secteur créateur de richesses car il présente de forts liens intersectoriels avec les divers secteurs socio-économiques (agriculture, santé et éducation). Il demeure ainsi, une importante dimension du développement, en tant que nécessité domestique et facteur de production qui affecte directement la compétitivité des produits, le temps de travail et la santé des femmes. Ce caractère transversal du secteur en fait un instrument important de lutte contre la pauvreté.

III.1.3. Secteur financier : Promotion de la micro finance

Amener les services financiers aux pauvres constitue un levier important des stratégies d'inclusion comme cela est spécifié dans presque tous les DSRP nationaux. L'objectif est de faciliter l'accès des pauvres à l'épargne ainsi qu'au crédit. En cela, la sous région connaît deux grandes classes d'institutions qui ont pour vocation explicite de mobiliser l'épargne et de faciliter l'accès au crédit pour les pauvres. Il existe un besoin manifeste et énorme de nouveaux investissements pour la création et l'expansion du réseau d'établissements de microfinancement (EMF) professionnels en Afrique.

Les principales contraintes identifiées dans le secteur de la micro finance concernent : (i) le manque de professionnalisme dans le secteur, (ii) la fragilité des conditions de viabilité des institutions de base, (iii) le problème de ciblage des bénéficiaires, (iv) l'insuffisance de la sensibilisation et de l'information des bénéficiaires potentiels de la micro finance, (v) l'inefficacité et l'insuffisance des structures d'appui à la micro finance, (iv) le manque de synergie entre les différents acteurs dans les modes d'intervention, (v) l'inégale répartition géographique des SFD sur le territoire national.

III.1.4. Secteur de télécommunication

Le secteur des télécommunication a connu des mutations importantes depuis les années 1990 grâce aux réformes structurelles d'ampleur entreprises par les Etats et les innovations technologiques, notamment l'essor de la téléphonie mobile et de l'Internet. Dans le cadre des politiques sectorielles nationales, les pays ont progressivement libéralisé ce secteur, privatisé partiellement les opérateurs publics de téléphone fixe et adapté les cadres juridiques et réglementaires en conséquence. En retour, les pays ont connu une progression remarquable des capacités et de la demande des services de télécommunication.

III.5. Développement des Petites et moyennes entreprises (PME)

Un cadre politique global pour le développement du secteur des PME et le développement industriel rural implique que l'accent soit mis sur la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la place des femmes dans le développement industriel. La stratégie dans le secteur des PME devrait être axée sur la modernisation des entreprises – accroître les capacités de production des PME, afin de faire en sorte qu'elles accèdent au secteur structuré. La création d'une stratégie de groupes est importante, car elle fournit une base de diffusion de l'information et des technologies des grandes sociétés vers les plus petites, en liaison avec les chaînes de

valeur de produits. La mise en place de financements liant les PME aux grandes institutions financières internationales et leur permettant d'investir dans la modernisation technologique est également importante.

Un secteur privé dynamique, tout particulièrement le secteur des PME, est indispensable à une croissance économique soutenue et à la lutte contre la pauvreté. Globalement, les PME forment la colonne vertébrale du secteur privé à tous les niveaux de développement, représentent plus de 90% des entreprises du monde et génèrent 60 à 70% de l'emploi au niveau planétaire. En conséquence, dans le cadre des efforts de promotion de la croissance des PME, il est essentiel de se focaliser sur les entrepreneurs, leurs besoins et l'expansion de l'esprit d'entreprise en général.

A l'instar des autres acteurs du secteur privé, les entrepreneurs nécessitent un environnement favorable, un cadre de réglementation clair et cohérent et un système légal transparent, équitable et efficace, l'accès aux réseaux et marchés de distribution, tant au niveau local qu'international, ainsi que l'accès aux nouvelles technologies et à l'intelligence de marché pour consolider leur compétitivité.

Pour appuyer et accompagner les PME dans leur développement, plusieurs pays envisagent d'institutionnaliser des guichets d'aide à l'investissement et d'appuyer l'implantation par le biais d'un système de financement décentralisé et renforcé. A cet effet, des mesures sont mise en place afin de favoriser le développement des PME à travers la création d'un environnement favorable au développement des entreprises et à la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

III.1.6. Secteur de l'éducation

Les analyses diagnostiques de ce secteur ont révélé trois contraintes majeures au développement du secteur de l'éducation dans plusieurs pays. Il s'agit : (i) des problèmes de capacités d'offre (insuffisance des établissements, ou équipements inadéquat par rapport aux besoins) ; (ii) des problèmes de disparité d'accès et de résultats entre régions (les zones rurales par rapport aux zones urbaines), classes sociales (les pauvres, non-pauvres) et genre (entre filles et garçons).

Des stratégies de diversification des sources de financement de l'éducation de base par le recours aux financements communautaires et privés ont été conçues et mises en œuvre. Dans ce cadre, des réformes institutionnelles ont permis l'ouverture du secteur de l'éducation aux investissements des acteurs privés et des composantes de la société civile (Associations d'écoles communautaires, ONG nationales et internationales, écoles privées). Ces stratégies ont été fondées essentiellement sur les mouvements de démocratisation et décentralisation engagés dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest depuis les années 80.

III.1.7. La santé

Plusieurs Etats ont adopté la politique des Soins de Santé Primaires (SSP) en 1978 à Alma-Ata dans le contexte de l'Initiative "Santé pour tous". Ils ont également adopté en 1985 le Scénario de

Développement Sanitaire en trois phases qui fait du "District Sanitaire" la pièce maîtresse du développement sanitaire des pays, ainsi que l'initiative de Bamako en 1987 pour relancer les SSP et promouvoir la participation communautaire. Toutefois, on constate un sérieux déficit entre la souscription aux initiatives et la mise en œuvre effective dans les stratégies sectorielles nationales. De ce fait, les acquis sont encore loin des objectifs visés et encore moins à la mesure des défis.

Les insuffisances des politiques sanitaires en Afrique se sont traduites par des résultats assez alarmants. Le secteur de la santé se caractérise généralement par une insuffisance marquée des infrastructures sanitaires et sociales et des prestations de services ainsi que par des moyens d'évacuation limités et surtout par un corps de santé insuffisant, mal réparti et particulièrement peu motivé à exercer ses activités au niveau des zones pauvres et reculées des pays. En plus des soins de santé primaires, dont le développement est une priorité depuis la Conférence de Alma-Ata en 1978 suivie par la Conférence internationale sur la Population et le Développement au Caire, les politiques nationales de santé et d'action sociale des pays visent entre autres à améliorer la qualité et l'offre des services de santé et à encourager l'implication du secteur privé à répondre aux besoins de santé.

La stratégie vise à assister les pays dans des domaines où existent des externalités importantes, notamment (i) l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'information sanitaire et (iii) le renforcement des capacités d'offre des médicaments essentiels génériques en encourageant les achats en « commun » ou la production.

III.2. Stratégies d'appui au secteur productif

Dans les domaines précédents, l'essentiel des stratégies nationales consistait en des réformes structurelles pour renforcer et libéraliser les marchés afin de créer un cadre propice à l'essor du commerce, de l'investissement et du développement du secteur privé comme moteur de la transformation, la croissance et la réduction de la pauvreté.

Toutefois, les DSRP montrent qu'au-delà de ces politiques « transversales », les stratégies nationales comportent également des programmes ciblés d'appui direct au secteur productif ou à certaines filières (café, cacao, coton, oignon, riz, gomme arabique, bétail, etc.). On trouve cela dans les stratégies agricoles (ex. nouvelles cultures d'exportation, céréales, horticulture), dans les politiques industrielles (transformation des produits agricoles et du bois) et dans les services (ex. NTI, tourisme, etc.).

Toutefois, contrairement au passé, les interventions étatiques sont de moins en moins directes et prennent désormais la forme d'appui divers tels que la formation/information des opérateurs sur les technologies, les prix et les opportunités du marché international, et dans certains cas, l'encadrement technique et la facilitation des approvisionnements en intrants et la commercialisation (cas des filières « intégrées » comme pour le coton au Mali, au Burkina Faso et au Bénin).

Intensifier et soutenir la croissance requiert la diversification tant dans l'agriculture que dans l'industries et les services modernes. En cela, la diversification et la croissance du secteur moderne dans la sous région sont considérablement handicapées par la faiblesse du tissu industriel, de l'investissement privé et étranger, et de façon générale, du secteur privé. Ces problèmes structurels sont aussi en partie à l'origine de la faible productivité des techniques de production et des difficultés d'accès aux intrants pour l'agriculture, ce qui explique la faible productivité totale des facteurs dans ce secteur ainsi que la faible transformation des produits agricoles.

IV. Les SRP cadre promotion du secteur privé et de renforcement de la gouvernance

Les DSRP étant les seuls cadres des politiques économiques et sociales des Etats accordent une place fondamentale aux questions de la gouvernance économique. D'abord la gestion administrative qui concerne la gestion du secteur et des services publics en vue d'améliorer l'efficacité des interventions publiques directes et ensuite l'appui indirect au développement du secteur privé qui insiste sur l renforcement de la concurrence et des marchés. Bien que l'activité du secteur privé soit répartie de manière inégale sur le continent africain, l'activité d'entreprise est en rapide croissance, ce qui donne lieu à l'exploration et au test de marchés nouveaux qui comparativement offrent des avantages.

IV.1. La gestion des services public, partenariat public-privé

Plusieurs Etats africains ont mis en œuvre des programmes importants de réformes structurelles qui ont conduit à l'amélioration de la gestion des services publics. Ces réformes ont contribué à un meilleur partenariat public-privé et une bonne participation privée au dialogue, en particulier, pour atténuer les contraintes fiscales.

La création d'un cadre propice à l'essor du secteur privé constitue aussi une composante de la gouvernance économique et un pilier des stratégies nationales. Dans ce domaine, la stratégie régionale a un rôle important à jouer en complément des politiques nationales. Il s'agit de renforcer la concurrence, de favoriser les agglomérations et réduire les coûts.

IV.2. La promotion du secteur privé.

Les chiffres de la croissance économique, de la participation du secteur privé (PSP) à l'économie et du développement du secteur privé (DSP) en Afrique, afin de consolider le climat des affaires, s'établissaient en moyenne en dessous de ceux des régions en développement de la planète. Les pays nés après la colonisation ont tendu à favoriser la planification centralisée et le maintien de l'industrialisation par la substitution des importations (ISI) et la focalisation sur les grands secteurs, l'ingérence de l'Etat se traduisant en général par la marginalisation du secteur privé.

Au début des années 1990, la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne était prise au piège de la dette, si bien que le désendettement y était devenu essentiel. Les capacités inadaptées, tant de la part des institutionnels que des professionnels, à absorber l'assistance au développement, ont été considérées comme un obstacle au développement de la force de

distribution. Hormis la nécessité générale de libéraliser les économies, la conception d'une politique et la constitution de capacités pour la promotion de l'esprit d'entreprise et du développement des PME pour permettre l'expansion du secteur privé ont suscité un intérêt croissant.

Une action rapide est nécessaire pour créer et renforcer une gouvernance de qualité, le respect des lois et des droits de l'homme, l'obligation de rendre compte et la transparence de la gestion des ressources publiques ainsi qu'un système légal et réglementaire crédible. Les Etats africains ont été nombreux à s'engager dans une collaboration fructueuse avec les IFI dans la poursuite de leurs programmes de réforme économique. Fait le plus marquant, l'importance du secteur privé comme moteur de la croissance future a été reconnue. Des efforts déterminés ont été entrepris pour redéfinir le rôle de l'Etat dans le processus du développement économique et mettre en place un contexte favorable à une croissance axée sur le marché et menée par le secteur privé. Ces efforts ont commencé à produire rapidement des progrès encourageants.

Depuis le début des années quatre-vingt dix, nombre de réformes structurelles ont été mises en œuvre dans plusieurs pays en vue d'améliorer l'environnement économique et juridique pour la promotion du secteur privé. Des efforts significatifs et le retour de la démocratie, le climat des investissements est actuellement favorable pour le secteur privé. En effet des réformes sont entreprises pour accroître la compétitivité et les performances du secteur privé. Parmi ces réformes on peut citer :

1. l'intensification des efforts de promotion et le renforcement du dialogue secteur public/privé pour améliorer la réputation des Etats comme lieu d'activité économique ;
2. la lutte contre la corruption et la poursuite de l'amélioration et/ou de l'assainissement du cadre réglementaire ;

Les mesures proposées sont, pour l'essentiel, nécessaire du développement du secteur privé (projet de Privatisation des entreprises publiques dans les Etats et réformes du cadre réglementaire). Elles correspondent aux priorités en termes de développement du secteur privé. L'ensemble des mesures proposées a pour objectifs :

1. d'améliorer le système fiscal pour assurer la compétitivité des entreprises ;
2. d'améliorer le cadre réglementaire afin de faciliter l'entrée et la sortie du marché et réduire le taux d'informalité ;
3. d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire pour rendre plus aisé le règlement des conflits commerciaux.

Un secteur privé dynamique est vital à la croissance de l'économie, à la création d'emplois et à la production de revenu. Mais afin de lui permettre de prospérer et de générer des bénéfices optimums pour l'économie, le secteur privé nécessite un environnement favorable, soit un contexte macroéconomique stable et prévisible, un cadre politique et réglementaire qui fournisse un champ d'action juste et équitable aux participants nationaux et étrangers; des infrastructures physiques appropriées, des services commerciaux et un cadre institutionnel, entre autres. Si l'Afrique a réalisé des progrès significatifs vers la promotion de la croissance du secteur privé au

cours des dernières décennies, des efforts continus sont nécessaires pour maintenir et accélérer la dynamique de développement.

IV.3. Environnement favorable

La reconnaissance croissante de l'importance cruciale du secteur privé en tant que moteur du développement économique, l'impact du climat des affaires, ou l'environnement favorable tout entier, ont retenu de plus en plus l'attention du monde académique et des groupes de réflexion économiques qui se sont engagés dans des recherches considérables dans ce domaine, si bien que les stratégies et les meilleures procédures d'assistance et d'action peuvent être mis en place pour optimiser le développement du secteur privé. Il existe trois grands domaines clés sur lesquels les pays doivent se focaliser pour attirer l'investissement direct étranger et créer les conditions adéquates pour que le secteur privé génère des bénéfices économiques optimums : i) des conditions macroéconomiques libérales ; ii) des conditions macroéconomiques saines et stables, comprenant des infrastructures physiques et sociales adéquates de même que des institutions visant à l'efficacité des services publics ; iii) un environnement commercial qui assure clarté, cohérence et rapidité dans la réalisation des exigences de procédure. Ces conditions suscitant un regain d'attention et compte tenu des réformes en cours sur le continent, l'ambiance des affaires s'améliore peu à peu. A titre d'exemple, le Doing Business (DB 2007) annuel de la Banque Mondiale/IFC note explicitement que le continent n'arrivait plus qu'en troisième position derrière l'Europe de l'Est et l'Asie centrale et les pays de l'OCDE à revenu élevé, alors que les années précédentes, l'Afrique était à la traîne derrière les autres régions en terme de rythme de réformes.

La réglementation des droits des affaires est régie par les dispositions prévues dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique des droits des affaires (OHADA).

L'OHADA a pour principal objectif de remédier à l'insécurité juridique et judiciaire existant dans les États membres, a connu l'adhésion de plusieurs États. Celle-ci provient, en sus de la faiblesse des capacités administratives des États, notamment de la vétusté des textes juridiques en vigueur datant pour certains de la période de la colonisation. L'OHADA a adopté jusqu'à présent sept textes juridiques communs², dits "actes uniformes", sur les sociétés commerciales.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis.

Le Traité est ouvert à l'adhésion de tout État membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ainsi qu'à l'adhésion de tout autre État non membre de l'OUA invité à y adhérer du commun accord de tous les États parties.

² Les actes uniformes concernent: le droit commercial général, le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, l'organisation des sûretés, les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, les procédures collectives d'apurement du passif, le droit d'arbitrage et l'organisation et l'harmonisation de la comptabilité des entreprises.

A ce jour, seize Etats sont membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, les Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée-Equatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Ce Traité a pour principal objectif de remédier à l'insécurité juridique et judiciaire existant dans les Etats Parties. L'insécurité juridique s'explique notamment par la vétusté des textes juridiques en vigueur : la plupart d'entre eux datent en effet de l'époque de la colonisation et ne correspondent manifestement plus à la situation économique et aux rapports internationaux actuels. Très peu de réformes ont été entreprises jusqu'alors, chaque Etat légiférant sans tenir compte de la législation des Etats de la zone franc. A cela s'ajoute l'énorme difficulté pour les justiciables comme pour les professionnels de connaître les textes juridiques applicables.

L'insécurité judiciaire découle de la dégradation de la façon dont est rendue la justice, tant en droit qu'en matière de déontologie, notamment en raison d'un manque de moyens matériels, d'une formation insuffisante des magistrats et des auxiliaires de justice.

Outre la restauration de la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques en vue de restaurer la confiance des investisseurs, de faciliter les échanges entre les Etats Parties, le Traité poursuit les objectifs suivants :

- mettre à la disposition de chaque Etat des règles communes simples, modernes, adaptées à la situation économique
- promouvoir l'arbitrage comme instrument rapide et discret des litiges commerciaux ;
- améliorer la formation des magistrats et des auxiliaires de justice ;
- préparer l'intégration économique régionale.

Les trois premiers Actes uniformes ont été adoptés le 17 avril 1997 par le Conseil des Ministres.

- acte uniforme relatif au droit commercial général ;
- acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- acte uniforme portant organisation des sûretés.

Ces actes sont entrés en vigueur dans les Etats depuis le 1er janvier 1998.

Références bibliographiques

1. AFRISTAT (octobre 2004) : Etat des lieux sur l'architecture des systèmes d'information de suivi des DSRP et des OMD dans les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara. Document de travail.
2. AFRISTAT (février 2006) : Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD.
Site ; www.afristat.org
3. Banque mondiale et Société financière internationale (2006) 'Doing Business 2006'
4. Banque mondiale : Stratégies de réduction de la pauvreté, Recueil de référence.
Site : www.worldbank.org/poverty/french/strategies/
5. Banque mondiale : Suivi et évaluation, quelques outils, méthodes et approches.
Site : www.worldbank.org/oed/ecd/
6. Banque mondiale - FMI : Lignes directrices pour l'évaluation conjointe par les services de la Banque et du FMI du Document de stratégie de réduction de la pauvreté.
Site : www.worldbank.org/poverty/french/strategies/
7. Conférence économique de la Banque africaine de développement sur le thème : « Accélération du développement en Afrique – Cinq ans après l'avènement du XXIe siècle », Tunis, Tunisie du 22-24 novembre 2006.
8. Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F. - Dial (2002) : Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté. Economica.
9. Fonds monétaire international et Association internationale de développement (mars 2002) : Réexamen du dispositif des Documents de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (DSRP) : Principaux constats.
Site : www.worldbank.org/poverty/french/strategies/
10. Groupe des Nations Unies pour le Développement (décembre 2001) : une Note directive pour les rapports nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire
Site : www.undp.org/french/mdg/
11. Nations Unies – Assemblée générale – Rapport du Secrétaire général (juillet 2002) : Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies.
Site : www.un.org/french/millenniumgoals/

12. Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)
<http://www.cm.refer.org/eco/ecohada/ohada.htm>
13. Programme des Nations Unies pour le développement – Rapports mondiaux sur le développement humain
Site : hdr.undp.org/reports/global/2004/francais/
14. Programme des Nations unies pour le développement (Mbaya Kankwenda, Luc-Joël Grégoire, Hugues Legros, Harouna Ouedraogo) (1999) : La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne. Economica.
15. World Bank, 1999. Intensifying Action Against HIV/AIDS in Africa. Responding to a Development Crisis. World Bank, Washington, DC.
16. World Bank, 2004. Towards a Systematic Approach to regional Integration in the Africa Region; Preliminary Lessons from Experiences. Africa Region, The World Bank. Washington DC.